



Paris, le 15 avril 2011

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, DE LA BCE ET DU FMI RELATIVE À LA PREMIÈRE MISSION D'EXAMEN TRIMESTRIEL EN IRLANDE

Des équipes formées d'experts de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI) se sont rendues à Dublin du 5 au 15 avril pour procéder au premier examen trimestriel du programme économique du gouvernement irlandais. Les objectifs de ce programme consistent à remédier aux faiblesses du secteur financier et à placer l'économie irlandaise sur une trajectoire de croissance durable, de finances publiques saines et de création d'emplois. Préserver l'équité sociale dans le partage de la charge de l'ajustement est l'une des priorités du programme.

Les équipes estiment que le programme est sur la bonne voie, mais que des difficultés subsistent et que la mise en œuvre résolue des mesures sera primordiale.

L'Irlande réalise des progrès appréciables pour surmonter la pire crise économique de son histoire récente. Le programme a été appliqué avec détermination, malgré la période de changement politique et l'incertitude de l'environnement extérieur. Dans le cadre de son programme de gouvernement ainsi que par son approche décisive des réformes du secteur bancaire, le nouveau gouvernement irlandais s'est pleinement approprié les objectifs et les éléments essentiels du programme soutenu par l'UE et le FMI.

Les **perspectives macroéconomiques** pour 2011 tablent sur une reprise de la croissance. Après une contraction de 1 % en 2010, le PIB en volume devrait progresser en 2011, quoique plus lentement que prévu précédemment. La croissance est tirée par la vigueur des exportations et soutenue par l'amélioration de la compétitivité et par la progression des échanges internationaux. La demande intérieure va continuer de se contracter, mais à un rythme plus lent. L'inflation sous-jacente devrait rester

modérée, mais le renchérissement de l'énergie et des produits alimentaires entraîne une hausse de l'inflation globale.

Dans le **secteur bancaire**, la recapitalisation de grande ampleur et les réformes annoncées le 31 mars constituent une avancée importante sur la voie du rétablissement du système bancaire irlandais. La crédibilité de l'exercice se reflète dans les réactions positives des marchés, les rendements obligataires irlandais ayant diminué après ces annonces. Les discussions menées au cours de la mission d'examen ont porté principalement sur les priorités dans la mise en œuvre des réformes, notamment la réorganisation et la réduction du levier d'endettement du système bancaire, et le renforcement de son assise en fonds propres. Ces mesures sont essentielles pour permettre au secteur bancaire de devenir un moteur de la reprise économique.

Sur le **plan budgétaire**, les objectifs pour fin décembre 2010 et fin mars 2011 ont été atteints avec une marge confortable. Le déficit budgétaire devrait s'établir à environ 10,5 % du PIB en 2011 et les autorités ont réaffirmé leur engagement résolu en faveur de l'assainissement budgétaire décidé dans le cadre du programme de soutien de l'UE et du FMI ainsi que celui d'atteindre un déficit de 3 % du PIB en 2015. À court terme, les autorités envisagent d'adopter un train d'« Initiatives pour l'emploi » destinées à relancer l'emploi, dans le cadre des objectifs budgétaires définis. Les autorités procèdent également à un examen de l'ensemble des dépenses afin de s'assurer que l'assainissement budgétaire s'appuie sur l'utilisation des ressources la plus efficace possible. Ces mesures, ainsi que d'autres figurant dans le programme, contribueront à garantir la soutenabilité des finances publiques.

S'agissant des **réformes structurelles**, les mesures de soutien au titre des « Initiatives pour l'emploi » et la réforme des accords centralisés de fixation des salaires dans le cadre d'un processus de réexamen en cours favoriseront la création d'emplois. Le gouvernement envisage également d'introduire des changements d'ordre législatif en vue de supprimer les restrictions aux échanges et à la concurrence dans des secteurs protégés comme les professions juridiques, les services médicaux et le secteur pharmaceutique.

La continuité et la détermination dans la mise en œuvre du programme, avec le soutien de l'UE et du FMI, sont essentielles pour que l'Irlande retrouve l'accès aux marchés de capitaux à des taux d'intérêt abordables.

Le programme mis en œuvre par le gouvernement irlandais s'appuie sur des prêts de l'UE et de ses États membres, à hauteur de 45,0 milliards d'euros, et sur un mécanisme élargi de crédit du FMI, d'un montant de 22,5 milliards d'euros. La contribution de l'Irlande s'élève à 17,5 milliards d'euros. L'adoption des conclusions du premier examen permettra le versement de 4,5 milliards d'euros (2,9 milliards par l'UE et 1,6 milliard par le FMI).

La mission en vue du prochain rapport sur l'avancement du programme est prévue en juillet 2011.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>